

# FICHE ACTION FORMATION

## (ACCOMPAGNEMENT VAE TP ECSR)

### DESCRIPTION ET PUBLIC CONCERNÉ

- La VAE du TP ECSR permet aux enseignants de la conduite titulaires du CAPP ou CAPEC ou BEPECASER de faire valider leurs acquis et compétences par l'expérience.

### PRÉ-REQUIS OBLIGATOIRE

- Être titulaire du CAPP ou CAPEC ou BEPECASER.
- Avoir une autorisation d'enseigner en cours de validité.

### OBJECTIFS PROFESSIONNELS

CCP1 – Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadres réglementaires en vigueur :

- Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation ;
- Animer une séance collective de formation à la sécurité routière ;
- Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule léger ;
- Évaluer le degré d'acquisition des compétences des apprenants ;
- Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage ;
- Repérer les difficultés d'apprentissage et essayer d'y remédier ;
- Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels.

CCP2 – Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement :

- Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation ;
- Construire et préparer une action de sensibilisation ;
- Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière, au respect des usagers et de l'environnement ;
- Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer.

### PROGRAMME ET CONTENU

- Cf annexe « programme de formation ».

### DURÉE, EFFECTIFS ET MODALITÉS

- 35 heures en centre (hors session de validation).
- Entre 4 et 16 participants.
- Formation en présentiel.

### TARIFS ET MODALITÉS DE FINANCEMENT

- Merci de contacter notre agence par téléphone ou mail.

### MOYENS HUMAINS

- Formateurs titulaires du BAFM (Brevet d'Aptitude à la Formation de Moniteurs) ou du TFP FMESR (Titre à Finalité Professionnelle Formateur aux Métiers de l'Education et de la Sécurité Routières).

### MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCES

- Après avoir satisfait aux prérequis, 14 jours à compter de la demande de renseignements du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité. En cas d'auto-financement, le délai est réduit à 1j.
- Merci de nous contacter par téléphone ou mail pour plus d'informations sur les modalités d'inscription.

### METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes actives et participatives.
- Alternance d'apports théoriques, de mise en pratique et de vérifications des compétences acquises/en cours d'acquisition (étude de cas, mise en situation de leçon en salle et en pratique)

### MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Certificat de réalisation.

### VALIDATION

- Examen de niveau 5 (Bac+2).
- Validation par un jury composé de deux professionnels.

### SANCTION VISÉE

- Titre Professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière.
- Formation éligible au CPF (RNCP 35329).
- Formacode : 31802 / Code NSF : 311u / ROME : K2110
- Certificateur : MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION.
- Enregistrement de la certification : 29/04/2021.
- Date de fin d'échéance : 28/04/2026.
- <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35329/> pour plus de renseignements.

### ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

- Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques. Nous vous demandons de préciser à l'inscription votre handicap et à nous faire parvenir toute demande d'aménagement ou de compensation afin d'analyser vos besoins spécifiques.
- Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et de mise en œuvre de la

formation. Le cas échéant, nous vous accompagnerons pour vous mettre en relation avec d'autres acteurs.

taux de réussite, taux d'abandon, taux d'insertion...) sont diffusés sur des supports spécifiques.

### **MODALITÉS DE VALIDATION PAR BLOCS, ÉQUIVALENCES, PASSERELLES ET SUITES DE PARCOURS**

#### ○ **Validation par blocs de compétences :**

Le Titre Professionnel ECSR est composé de Certificats de Compétences Professionnelles (CCP1 et CCP2).

Il est possible de valider un ou plusieurs blocs de compétences indépendamment.

En cas de validation partielle, le candidat conserve le bénéfice des blocs obtenus pendant une durée définie par la réglementation en vigueur.

#### ○ **Équivalences :**

À ce jour, aucune équivalence directe n'est formalisée entre le Titre Professionnel ECSR et d'autres certifications.

Toutefois, les parcours et expériences antérieures du candidat sont pris en compte dans le cadre de la VAE.

#### ○ **Passerelles :**

Des passerelles peuvent exister vers des formations complémentaires ou spécialisées dans le domaine de l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière, notamment vers des certifications ou modules complémentaires.

#### ○ **Suites de parcours :**

À l'issue de la certification, le titulaire peut poursuivre son développement professionnel par :

- le passage de Certificats Complémentaires de Spécialisation (CCS) (ex : deux-roues, groupe lourd),
- des formations de formateur (ex : TFP FMESR),
- ou d'autres formations liées à la sécurité routière et à la pédagogie.

### **DÉBOUCHÉS ET SUITE DE PARCOURS**

- Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement : les établissements privés d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière, les établissements associatifs d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.
- Passage des CCS « groupe-lourd » et/ou « deux-roues ».

### **TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES**

- Enseignant de la conduite et de la sécurité routière.
- Coordinateur d'enseignants.

### **INDICATEURS DE RESULTATS**

- Les indicateurs de résultats de cette formation (nombre de stagiaires, taux de satisfaction, taux de présentation,

### **DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT**

#### ○ **Information et orientation :**

Le bénéficiaire prend contact avec le centre de formation afin d'analyser son besoin, vérifier l'adéquation de son expérience avec le référentiel de certification et réaliser un positionnement initial.

#### ○ **Constitution du dossier de recevabilité :**

Le bénéficiaire engage sa démarche de recevabilité via la plateforme France VAE. Le centre de formation l'accompagne dans la compréhension des étapes, la formalisation de son parcours et la constitution des éléments justificatifs. La décision de recevabilité est notifiée par l'autorité compétente (DREETS).

#### ○ **Accompagnement méthodologique :**

L'accompagnement peut être réalisé en modalité individuelle ou collective. Il vise à structurer le dossier professionnel, analyser les expériences au regard des compétences du référentiel, préparer les mises en situation professionnelles et entraîner le candidat aux exigences du jury.

#### ○ **Présentation devant le jury :**

Après notification favorable de la recevabilité, le bénéficiaire est convoqué à une session d'évaluation organisée par un centre agréé par le Ministère du Travail, selon le calendrier annuel en vigueur. L'évaluation se déroule conformément au référentiel de certification du Titre Professionnel ECSR et comprend notamment :

- une mise en situation professionnelle (animation de séances collectives et individuelles),
- un questionnaire professionnel portant sur la réglementation et la sécurité routière (50 questions),
- un entretien technique avec le jury,
- un questionnement à partir de productions réalisées en amont,
- un entretien final portant sur la représentation du métier.

#### ○ **Résultats et suites possibles :**

À l'issue de la session, le jury peut prononcer une validation totale du titre, une validation partielle (obtention d'un ou plusieurs CCP) ou un refus de validation.

En cas de validation partielle, un accompagnement complémentaire peut être proposé afin de préparer la présentation des blocs de compétences manquants.